



Règlement d'ordre intérieur

A.S.B.L. N° 897.341.654
Tomberg 123 – 1200 Bruxelles
Tél : 02/761.28.42 - 43 - 50

Cotisation :

Pour être membre de l'Asbl Wolu 10.000 il faut répondre aux conditions suivantes : avoir plus de 60 ans et être en ordre de cotisation pour l'année en cours.

La cotisation annuelle est de 15 € par personne pour les habitants de la commune et 25 € pour les autres. La cotisation est valable de janvier à décembre de l'année en cours. Il est possible de renouveler sa cotisation à partir du premier jour ouvrable du mois de décembre (de l'année précédente) jusque fin janvier. Passé ce délai, la circulaire d'information n'est plus envoyée si la cotisation n'a pas été renouvelée dans le délai imparti, mais dès le paiement de la cotisation, l'inscription sera à nouveau activée.

Conditions :

Il est impératif d'être pleinement autonome et valide pour participer aux activités et cela, afin de permettre le bon déroulement du programme, et de préserver la qualité de l'activité pour chacun des participants.

Afin de pouvoir réagir de manière efficace en cas d'urgence, le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact ainsi que le nom de votre médecin traitant sont à renseigner lors de l'inscription.

Inscription aux activités :

L'accès aux activités est réservé aux membres de Wolu 10.000, en ordre de cotisation.

Il est obligatoire de s'inscrire au préalable aux activités souhaitées en se rendant le premier jour des inscriptions à la Maison communale, soit à partir du lendemain de ce jour, au bureau de l'asbl, Tomberg 123 (au rez-de-chaussée), muni du bulletin réponse dûment complété. Vous avez également la possibilité de vous inscrire, au même moment, sur notre site internet (wolu10000.be). Pour toute inscription à une activité un ticket sera imprimé et fera office de preuve de paiement et pourra être exigé lors de l'activité.

Il est important d'arriver à l'heure aux activités afin d'éviter de pénaliser le groupe, l'accompagnateur et de respecter les modalités de réservation (prix de groupe).

Le remboursement de l'inscription à une activité est possible uniquement aux conditions suivantes : si le nombre d'inscrits n'a pas encore été confirmé et le paiement pas encore effectué auprès de l'organisateur et/ou si une personne inscrite sur liste d'attente peut reprendre l'inscription annulée.

Dans ce cas, le remboursement doit être sollicité auprès du service de Wolu 10.000, en ses bureaux, sur présentation du ticket, dans les 30 jours qui suivent l'activité. Passé ce délai, le remboursement ne sera plus permis.

Il est important, s'il ne vous est pas possible de participer à une activité, de prévenir le service de Wolu 10.000 le plus tôt possible et cela afin qu'une autre personne puisse profiter de l'activité. Les tickets reçus lors de l'inscription ne sont ni cessibles, ni transmissibles à des tiers, en cas de désistement, il vous est demandé de transmettre l'information au service de Wolu 10.000.

Aucun remboursement ne sera possible en cas de désistement (ou de retard) le jour même de l'activité et cela même si c'est pour des raisons indépendantes de votre volonté.

Lors des excursions, les menus choisis et négociés pour le groupe ne peuvent être modifiés, de même que les visites prévues. Il n'est pas autorisé non plus, à titre individuel, de solliciter sur place une modification du repas pour quelque raison que ce soit.

Accompagnement :

Pour chaque activité, une personne responsable accompagne le groupe. Cette personne, qui est bénévole, est chargée d'encadrer le groupe, de veiller au bon déroulement de l'activité et est formée aux premiers secours. Cette personne n'organise pas les activités mais entendra et répondra à vos besoins. Cependant, en cas de plainte, nous vous demandons de vous adresser uniquement au service de Wolu 10.000 et cela, afin de préserver une bonne ambiance de groupe dont chaque participant est également responsable.

Chaque membre de Wolu 10.000 est couvert par une assurance « Responsabilité civile » en cas d'incident qui engagerait sa responsabilité. Il n'y a pas d'assurance concernant les accidents corporels.

Voyages :

Il est obligatoire pour y participer de nous remettre les documents médicaux complétés par votre médecin qui vous seront remis lors de l'inscription. Le premier document requis atteste que votre état de santé vous permet d'effectuer un tel voyage ; le second, portant la mention « secret médical », nous sera remis sous enveloppe fermée et ne sera ouvert qu'en cas d'absolue nécessité. Ces documents seront valables pour tous les voyages qui auront lieu durant l'année en cours et devront être remis au service de Wolu 10.000 deux mois avant le 1^{er} départ. S'ils ne sont pas remis dans les temps, nous nous réservons le droit d'annuler votre inscription sans remboursement possible.

Une assurance annulation et assistance devra être souscrite. Ceci permettra que votre paiement puisse vous être remboursé en cas de problème médical ou autre.

Il est évident que cette assurance ne couvre que les annulations pour une cause grave, valable et justifiée qui doit être acceptée par la compagnie d'assurance (certificat médical à l'appui).

Tout participant non présent au départ d'un voyage ou n'ayant pas notifié son annulation dans le délai précité sera facturé à concurrence de 100%.

Toute personne désirant quitter le groupe au cours du voyage ne sera ni indemnisée ni remboursée.

Dispositions en cas de non-respect

L'Asbl Wolu 10.000 se réserve le droit ne pas renouveler la cotisation des personnes qui ne respecteraient pas le règlement d'ordre intérieur ou de ne pas les inscrire aux activités.

Politique de confidentialité – RGPD

Collecte de l'information

Nous recueillons des informations lorsque vous vous inscrivez à notre ASBL via nos services ou via notre site, dans le cadre d'activités de loisirs pour les Seniors.

Les informations recueillies reprennent votre nom, votre date de naissance, votre adresse postale, votre adresse mail, votre numéro de téléphone, le nom et téléphone d'une personne de contact ainsi que tout renseignement utile pour une bonne prise en charge.

Utilisation des informations

Toutes les informations que nous recueillons auprès de vous peuvent être utilisées pour :

- Répondre à vos demandes individuelles.
- Améliorer notre service et vos besoins.
- Vous contacter par téléphone, par voie postale ou par e-mail.

- Vous informer des services et des activités proposées par notre Asbl ou par la Cellule Loisirs des Seniors.

Confidentialité

Nous sommes les seuls propriétaires des informations recueillies. Vos informations personnelles ne seront pas vendues, échangées, transférées ou données à une autre association ou à un autre partenaire, pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

Divulgarion à des tiers

Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles identifiables à des tiers. Cela ne comprend pas les tierces parties de confiance qui nous aident dans l'accomplissement de notre mission : service des bénévoles et agence de voyage pour autant que ces parties conviennent de garder ces informations confidentielles.

Protection des informations

Nous mettons en œuvre une variété de mesures de sécurité pour préserver la sécurité de vos informations personnelles. Seuls les employés ainsi que les bénévoles ont accès aux informations personnelles identifiables.

Les ordinateurs et serveurs utilisés pour stocker des données personnelles identifiables ainsi que tout document papier en contenant sont conservés dans un environnement sécurisé.

Conservation des données

En cas de non renouvellement de votre cotisation annuelle à notre asbl, vos données seront conservées dans un délai de maximum deux ans, à compter de la date d'expiration.


Il en est de même en cas de déménagement dans une autre commune, ou d'un décès.

Droit d'opposition

Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la communication d'informations relatives aux services fournis ou activités proposées par l'ASBL, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant une demande écrite, datée et signée, par courrier postal, par courrier électronique, en mentionnant vos coordonnées complètes.

Si vous ne souhaitez plus, à n'importe quel moment, recevoir d'e-mails, veuillez avvertir le bureau :

Wolu 10.000 : 02/761.28.42/43/50/35 – Tomberg 123 à 1200 Bruxelles – wolu10000@woluwe1200.be.



Olivier Maingain
Président de l'asbl Wolu 10.000
Le Bourgmestre

